

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 SEPTEMBRE 2020**

Le dix septembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

**Etaient présents** : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Madame Christiane FERRÉ, Monsieur Bruno SERENA, , Monsieur Mickaël MARGUIER, Madame Jacqueline DREZET, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE.

**Etaient absentes excusées** : Monsieur Philippe TOURNIER qui a donné procuration à Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Gaëlle SIMON qui a donné procuration à Madame Pascale FOULLE, Monsieur Daniel PASQUIER qui a donné procuration à Madame Marie-Hélène TRIMAILLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Angélique CHOUFFE

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Devis PHAR-EAUX pour équipement des réservoirs.

### **1°)- Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le projet de règlement intérieur a été annexé à la convocation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire sollicite les observations des conseillers municipaux.

Monsieur Daniel PASQUIER trouve le contenu trop restrictif et demande plus de temps pour l'élaborer. Madame Jacqueline DREZET demande que les dispositions relatives aux questions écrites soient abandonnées. Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux de transmettre leurs remarques en Mairie pour fin septembre. Une commission composée de M. Ludovic MIROUDOT, Mme Pascale FOULLE, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Jacqueline DREZET, M. Régis ROBBE travaillera sur la rédaction définitive du document. Pour ce faire, une réunion sera programmée début octobre.

### **2°)- Commission des Impôts : Proposition de membres pour composer cette commission**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, le Conseil Municipal doit proposer 24 personnes, à savoir :

Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Jacqueline DREZET, M. Régis ROBBE, M. Patrick THOMET, Mme Angélique CHOUFFE, M. Philippe TOURNIER, M. Sébastien GREMION, M. Bruno SALVI, M. Stéphane HURTE, M. Emmanuel FERCOT, Mme Brigitte DENEUBOURG, M. Philippe BOURGEOIS, Mme Michèle LETOUBLON, M. Claude PAGE, M. Dominique MARANDIN, M. Damien PARROD, M. Denis HERAULT, M. Gérald VIEY, M. Joël LORIN, M. Pascal ROLLAND, Mme Jeanine LAGIER, M. Daniel LANDOIN, Mme Pascale DULEY, M. Alexandre CHOUFFE.

### **3°)- Fixation des tarifs des cavurnes**

Suite à la pose de huit cavurnes au cimetière, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des concessions des cavurnes, à savoir :

- 15 ans : 400,00 €
- 30 ans : 800,00 €
- 50 ans : 1 200,00 €

Voté à l'unanimité –

### **4°)- Budget cimetière : Décision modificative**

Afin de régler la facture de la SARL MARBRERIE GAUTHIER de Mièges, il y a lieu d'effectuer une décision modificative au budget cimetière (+ 4 500 € en dépenses et + 4 500 € en recettes).

Voté à l'unanimité –

### **5°)- Résiliation du bail de location professionnel « Services-a-domiciles.com »**

Le Conseil Municipal valide la résiliation du bail de location professionnel « Services-a-domiciles.com » à la date du 23 janvier 2021.

Monsieur Daniel PASQUIER a demandé qu'une réflexion soit engagée sur ce bâtiment. Monsieur le Maire expose à ce sujet qu'il doit rencontrer Monsieur Jean-Philippe FAURE.

La commune a été destinataire de diverses propositions pour l'occupation de ces locaux, à savoir : Friperie – Sandwicherie – Location de vélos.

Monsieur Patrick THOMET attire l'attention du conseil municipal sur les places de parking.

Madame Marie-Hélène TRIMAILLE soulève un point sur le chauffage de Services-a-domicile.com.

Voté à l'unanimité -

### **6°)- Délégations du Conseil Municipal au Maire : Précisions sur certaines délégations**

La Sous-Préfecture de Pontarlier a demandé que des précisions soient apportées quant à la délibération du 11 juin dernier relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire et notamment sur les points suivants :

- Détermination des tarifs de différents droits de place...
- Réalisation des emprunts
- Actions en justice
- Réalisation de lignes de Trésorerie
- Attributions de subventions
- Demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Après avoir pris connaissance du courrier de la Sous-Préfecture, le Conseil Municipal donne les précisions suivantes :

II°)- de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal à hauteur de 500,00 € ;

III°)- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les couvertures des risques de taux et de change à hauteur de 60 000,00 € ;

XVI°)- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;

XX°)- de réaliser des lignes de trésorerie en cas de besoin et ce à hauteur de 100 000 € ;

XXVI°)- Attributions de subventions.

Retrait de la délégation en rapport avec les demandes d'autorisations d'urbanisme en lien avec la démolition, la transformation ou l'édification des biens municipaux.

Vote : 14 pour – 1 abstention (M. Daniel PASQUIER)

**7°)- Transfert de la mise en location de la licence de la SARL Bistrot de l'Aberge et régularisation d'une nouvelle location avec les acquéreurs**

Maître Esther ARBELET, notaire à Pontarlier a informé la commune de la cession du fonds de commerce restaurant-brasserie de la Société Bistrot de l'Aberge au profit de M. & Mme Pierre THEVENIN (Pierre & Fafa). Il y aura lieu donc de résilier ledit contrat avec la SARL Le Bistrot de l'Aberge et régulariser une nouvelle location avec les nouveaux acquéreurs. Monsieur le Maire propose que la redevance annuelle de la licence de débit de boisson soit portée à 650,00 €.

Vote : 14 pour – 1 abstention (Mme Jacqueline DREZET).

**8°)- Demande de subventions pour acquisition d'ordinateurs pour la Mairie**

Pour permettre le renouvellement du parc informatique du secrétariat de mairie, Monsieur le Maire indique que la commune peut bénéficier de l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxe, au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Une seule offre est parvenue.

Voté à l'unanimité –

**9°)- Terrains**

**A)- Demande acquisition de terrain parcelle cadastrée Section AB n° 371**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. SALVI & Mme WELFELE pour l'acquisition de cette parcelle afin d'y construire des garages.

Monsieur le Maire précise que M. MONNIER serait également intéressé d'acquérir ce bien pour y créer un accès à son habitation.

Les deux demandeurs ont été consultés et ne sont pas d'accord sur les possibilités de diviser cette parcelle en deux lots et la création de deux places de parking.

Vote : 14 contre – 1 pour (M. Régis ROBBE)

De ce fait, la commune décide de conserver cette parcelle pour l'aménagement de parkings et par soucis d'alignement.

**B)- Acquisition de la parcelle cadastrée Section ZD n° 28 appartenant aux Consorts COUSIN**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour acquérir la parcelle forestière cadastrée Section ZD n° 28 d'une contenance de 53 a 85 ca appartenant aux Consorts COUSIN. L'estimation de la SAFER s'élève à 756,00 € + 154,00 € de charges accessoires dues à la SAFER. Les frais notariés s'élèveront à 420,00 €.

Voté à l'unanimité –

**C)- Vente de terrain à M. CHAVANNE et Mme LE BIAN**

La Commune est en possession du projet de division établi par M. Thomas PETITE, géomètre expert, pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB n° 506p à M. CHAVANNE et Mme LE BIAN. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente du terrain d'aisance au prix de 35 € le m<sup>2</sup> (réfection du mur) et la vente du terrain constructible au prix de 120 € le m<sup>2</sup>. Délégation est donnée au Maire pour finaliser le dossier.

Voté à l'unanimité -

**D)- Demande d'échange de terrain**

Demande de modification de l'échange de terrain qui doit intervenir entre la Commune de Labergement-Sainte-Marie et M. Régis ROBBE. En effet la modification est due suite à une cession de 9 m<sup>2</sup> opérée par M. Régis ROBBE à la Copropriété du 11 Grande Rue.

De ce fait la Commune de Labergement-Sainte-Marie cédera 73 m<sup>2</sup> de terrain à M. Régis ROBBE. M. Régis ROBBE cèdera 7 m<sup>2</sup> de terrain à la Commune de Labergement-Sainte-Marie et s'acquittera d'une soulte de 2 310,00 €. M. Régis ROBBE quitte la salle pour ne pas participer aux débats.

Vote : 14 pour –

**10°)- Assainissement de la Boissaude : Choix de l'Entreprise**

Le dossier de consultation a été communiqué à trois entreprises, à savoir :

BOUCARD TP, NCOLET, MESNIER. Deux offres sont parvenues en Mairie :

BOUCARD TP : 55 522,50 € H.T.

NICOLET TP : 54 070,00 € H.T.

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'Entreprise NICOLET TP pour un montant de 54 070,00 € HT.

Le contrat annuel d'entretien sera à la charge du locataire.

Voté à l'unanimité.

**11°)- Modification du règlement service d'eau potable**

Afin d'éventuelles contestations lors de la facturation de l'eau, il y aura lieu de stipuler dans le règlement du service d'eau potable que dans les immeubles collectifs, la personne morale est le syndic.

Un avenant au règlement sera signé. Mme Jacqueline DREZET soulève le problème des relevés de compteurs d'eau quant à la date effectif du relevé.

Voté à l'unanimité –

**12°)- Désignation du délégué du CNAS**

Lors de la séance du 11 juin dernier, Madame Jacqueline DREZET a été désignée en sa qualité d'élue, déléguée du CNAS. Etant donné que l'intéressée est bénéficiaire du CNAS, son fonction est donc incompatible. Le Conseil Municipal doit désigner un nouveau ou une nouvelle élue.

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, en sa qualité d'élue, déléguée au CNAS.

Voté à l'unanimité –

**13°)- Contrat de maintenance ascenseur**

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de confier la maintenance de l'ascenseur de l'Espace Les Vallières à l'Entreprise KONE de Chatillon le Duc. Or, la commune possédait un contrat qui nous liait avec 2 MA et qui se renouvelle par tacite reconduction. L'entreprise 2 MA propose de faire un geste en ramenant la location annuelle à 980,00 € H.T. (identique à la proposition de l'entreprise KONE).

Voté à l'unanimité –

**14°)- Equipped des réservoirs : Devis PHAR-EAUX**

Monsieur le Maire présent un devis de la Société PHAR-EAUX de Larnaud pour équiper les réservoirs d'eau. Le devis s'élève à 17 874,46 € H.T.

Validé à l'unanimité –

**Questions et informations diverses :**

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée délibérante le rapport du mandataire des Pompes Funèbres Intercommunales du Grand Pontarlier au titre de l'année 2019.

- Maître Marie OUDOT a transmis une déclaration d'intention d'aliéner soumis au droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée Section AC n° 304. Une estimation a été sollicitée auprès de France Domaine.

- Suite à la réunion de Bureau du S.I.E.L. du 18 août dernier à propos de la gestion des bornes de recharge des voitures électriques. Dorénavant la gestion sera assurée par le personnel du S.I.E.L.

- Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise EURL D'HOUTAUD Raphaël pour la pose d'un auvent à la nouvelle Mairie. Le montant s'élève à 2 150,53 € H.T.

- Suite au renouvellement du Conseil Municipal, et conformément aux articles L.

19. et R.7 du Code Electoral, la Commission de contrôle des inscriptions et des radiations sur les listes électorales est composée des élus suivants : Mme Pascale FOULLE, Mme Brigitte GARNACHE-

CREUILLOT, Mme Christiane FERRÉ, Mme Jacqueline DREZET, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE. A cette commission, il y a lieu d'ajouter M. Jean GRANDPERRIN, délégué du Président du Tribunal Judiciaire et M. Claude PAGE, délégué de l'Administration.

- Invitation au salon annuel dédié à l'innovation numérique du service de l'éducation les 24 ; 25 et 26 novembre à Paris.

- Propositions horaires Agence Postale :

Lundis, mardis, samedis : 8 H 30 – 11 H 30

Jeudis : 15 H 00 – 18 H 00

Mme Jacqueline DREZET ne comprend pas que la Mairie soit fermée le vendredi après-midi.

- Réunion avec Mme POINSOT le 25 septembre 2020 à confirmer.

- Eclairage public : M. Mickaël MARGUIER indique que l'éclairage est en continue derrière l'ancienne gare. Il a été relevé que des lampes de rue ne fonctionnent plus rue Chant du Lac et rue Alfred Maire. Faire une petite étude pour un changement des ampoules en LED et débattre sur les possibilités de baisser l'intensité de l'éclairage la nuit.

- M. Daniel PASQUIER demande que les conseillers municipaux soient avertis des décès sur le village.

- Mme Marie-Hélène TRIMAILLE demande si une subvention sera octroyée pour le Tour du Doubs. Etant donné que le village ne sera pas traversé, il ne sera pas accordé de subvention.

- Demande de pose d'un miroir émanant des propriétaires des Chambres d'Hôtes La Morille afin de sécuriser la sortie de leur propriété. La commission voirie sera chargée d'étudier cette demande.

- Un arrêté sera pris pour la pose d'un panneau « STOP » rue Alfred Maire.

- M. Daniel PASQUIER demande à intégrer les commissions de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs

- Demande de Mme Angélique ROBBE pour aménager un cabinet de kinésithérapeute dans l'ancienne porcherie.

Après avoir pris conseil auprès de Maître SUISSA, avocat de la Commune, ce projet ne peut aboutir car le bâtiment est situé en zone agricole.

- La Carte aux Trésors sera sur le secteur du lac les 14 et 15 septembre 2020.

Séance levée à 23 H 05 –

La Secrétaire de séance -



LE MAIRE,



**Le Maire**

**Ludovic MIROUDOT**

